

**5ème séance du Conseil de Surveillance  
du jeudi 28 novembre 2019**

---  
**Délégations de signature des membres du Directoire**  
---

**DÉLIBÉRATION CS 19/68**  
---

Vu la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire,  
Vu le décret n° 2008-1032 du 9 octobre 2008 pris en application de la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008,  
Vu le décret n° 2008-1146 du 6 novembre 2008 instituant le grand port maritime de Rouen,  
Vu le Code des Transports, notamment ses articles R.5312-25 et R. 5312-29,  
Vu le règlement intérieur du Directoire et notamment son article 14  
Vu le rapport présenté en Conseil de Surveillance,

Sur proposition du Directoire, le Conseil de Surveillance autorise l'habilitation accordée à Mme Nathalie JEANNE en tant que membre du Directoire, portant sur l'exécution des actions suivantes relevant de la compétence du Directoire : validation des conventions domaniales d'une durée inférieure ou égale à 1 mois, hors conventions de terminal, hors conventions constitutives de droits réels et hors conventions comportant des engagements financiers du port supérieurs à 10 000 € H.T.

Avec 11 membres présents et 3 membres représentés sur les 18 membres en exercice, le quorum est atteint (14/18).

Votes favorables : 12  
Votes défavorables :  
Abstentions : 2

Le Président  
du Conseil de Surveillance

  
Frédéric HENRY